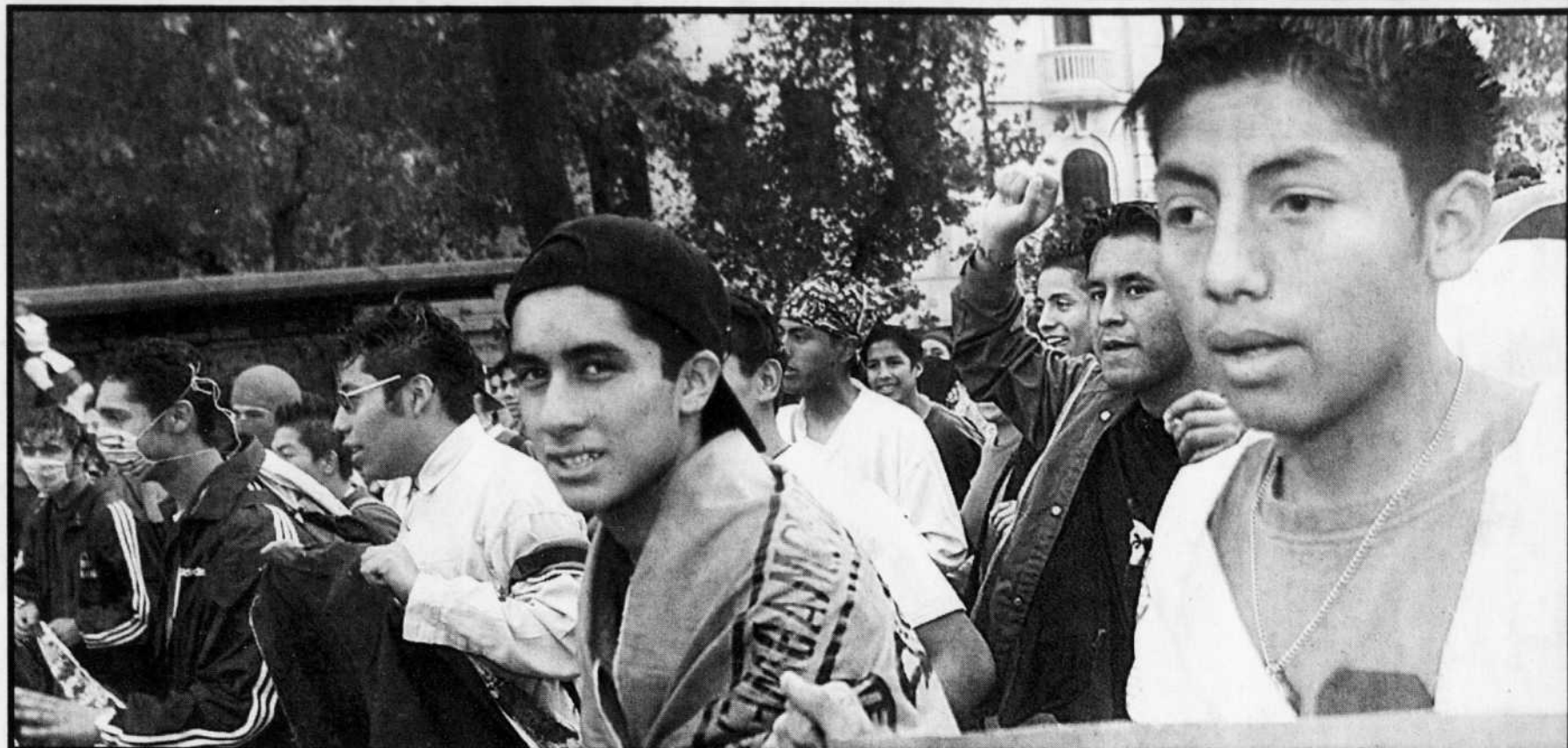


• DOSSIER •

«Le système public mexicain n'enseigne rien d'important et n'apprend à personne à penser», explique le directeur d'une école alternative et autonome



HENRY ROMERO REUTERS

Des étudiants mexicains ont manifesté au début du mois de février afin de marquer le premier anniversaire de l'intervention policière qui mettait un terme à une grève longue de 10 mois à l'UNAM, l'Université nationale autonome du Mexique.

LEGAULT

SUITE DE LA PAGE 1

Au nombre des éléments favorables à la réussite des élèves, des enseignants passionnés, estime M. Legault, qui *«transmettent la passion et s'occupent des enfants en difficulté»*. «S'il y a des endroits où ce n'est pas ça la priorité, et si on ne se donne pas les moyens pour y arriver, ils vont m'avoir sur leur chemin.»

Lorsqu'il parle de «terrain miné» en matière d'évaluation du personnel, le ministre Legault ne croit pas si bien dire. Quelques commissions scolaires, dont la commission scolaire des Premières-Seigneuries, près de Québec, ont mis le pied dans ce dossier délicat, dans lequel ils semblent avancer à pas feutrés.

Après quelques mois de chaudes discussions, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries — de Charlesbourg à Saint-Tite-des-Caps, en passant par l'Île d'Orléans — a adopté en janvier dernier une «politique de supervision pédagogique» de concert avec le Syndicat de l'enseignement de la région de Québec. Signe des temps, le document ne s'intitule pas «politique d'évaluation du personnel» et comprend même une clause qui oblige la direction à détruire les documents issus des rapports de rencontre avec les enseignants.

«La supervision du personnel est un sujet délicat mais l'entente que nous avons nous satisfait», explique Léo Giroux, directeur général adjoint de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS). «L'élément d'évaluation du personnel ne passait pas très bien du côté des enseignants, confirme Réal Allard, conseiller syndical au Syndicat de l'enseignement de la région de Québec. Il fallait qu'on s'assure que nous n'étions pas dans un processus qui visait à mettre les enseignants à la porte.»

Cette nouvelle politique de supervision pédagogique, qui commence à faire son chemin dans les écoles de la commission scolaire, suppose donc une série de rencontres entre l'enseignant et la direction d'école, visant à offrir le soutien nécessaire advenant l'existence de certains écueils. «La crainte des enseignants est que cela serve à monter un dossier disciplinaire», explique Léo Giroux.

Une clause, exigée par le syndicat des enseignants, stipule même que les dossiers issus des rencontres seront détruits à la fin de l'année, tandis qu'une autre précise que «cette démarche [...] est différente de celle prévue à la convention collective en ce qui a trait au dossier personnel et ne peut être utilisée à cette fin».

«La supervision pédagogique doit également être orientée vers des échanges devant apporter des mesures d'aide, de support, de collaboration, d'instrumentation et de perfectionnement appropriées», peut-on lire dans le document adopté il y a quelques semaines. «On ne dit pas que c'est impossible que des personnes aient des carences, explique Réal Allard, qui précise que la politique a fait consensus mais n'a pas été adoptée à l'unanimité au syndicat. Mais il faudra voir à l'usage si ce sera un processus de soutien, plutôt que de coercition.»

La supervision pédagogique telle que définie par cette commission scolaire porterait notamment sur la tâche de l'enseignant, le programme, l'approche pédagogique, la relation avec les élèves, les pairs, les parents et le supérieur immédiat.

Avant de s'attaquer à l'évaluation du personnel, le ministre de l'Éducation doit cependant se plonger dans les plans de réussite. Avec en main les «cibles» quantitatives que lui ont fournies les écoles primaires et secondaires pour contrer le décrochage scolaire et le redoublement, le ministère de l'Éducation travaille actuellement à vérifier lesquelles de ces écoles ont fourni, au regard de leurs «spécificités» et de «données socioéconomiques comparables», des «cibles ambitieuses».

Comme il avait précisé en août dernier avoir en sa possession une liste des écoles plus à risque, le ministre de l'Éducation entend toujours avoir à l'œil ceux qui n'auront pas fait l'exercice sérieusement, ou qui n'auront pas vu suffisamment grand. «Nous sommes en train d'analyser tout cela et de voir qui a des cibles ambitieuses, et qui n'en a pas. Dans les prochaines semaines, les prochains mois, on ira voir les commissions scolaires pour leur dire: «Qu'est-ce qui ne va pas avec ces quatre écoles-là? Elles n'ont pas de bons résultats, et si on lit bien leur plan de réussite, il n'y a pas de raison. Qu'est-ce que vous faites?» Je veux m'assurer que tout le monde est «imputable». Ça ne veut pas dire aller gérer à leur place, mais s'assurer qu'ils se donnent des objectifs ambitieux.»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

François Legault

L'ENCRIER DES AUTRES

Dessine-moi une école

Le système d'enseignement au Mexique a un besoin urgent de dépoussiérage

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Mexico — Comme une vieille recette: prenez un enfant moyen de famille moyenne assommée par des crises économiques à répétition; mettez-le dans une école mal équipée en livres, en manuels, en infrastructures de base; imposez-lui des méthodes d'enseignement conservatrices qui n'imaginent rien d'autre que le par cœur, transmises par des professeurs qui compensent leurs salaires rachitiques de 150 dollars par semaine en faisant le taxi ou en vendant des tacos dans la rue; laissez mijoter pendant six ou sept ans. Résultat: taux de désertion scolaire de plus de 50 % parmi les 14 ans et moins, et désertion aussi de professeurs; système public de fort mauvaise réputation, croissance du réseau privé, creusement de l'accès à une éducation supérieure de qualité entre la majorité et une élite de *happy few* qui — ici aussi, les cerveaux cherchent à s'enfuir — vont étudier aux États-Unis et n'en reviennent pas...

Le système d'enseignement au Mexique qui, soit dit en passant, est aussi laïc, souffre de problèmes graves qui ne sont pas nécessairement si différents dans leur nature de ceux vécus au Québec. Mais qui sont infiniment plus aigus. Idem pour les débats que tout cela soulève sur le sens même de l'éducation, l'arrimage du système d'enseignement aux impératifs du marché de l'emploi, sur l'éducation permanente dans un pays où 40 % de la population n'a pas fini son secondaire, sur la gratuité et la hausse des frais de scolarité (mis en exergue par le conflit à l'UNAM), sur la participation des parents et les méthodes d'évaluation des élèves...

«Le système public mexicain n'enseigne rien d'important et n'apprend à personne à penser», affirme Juan M. Balmaceda, directeur du Centre éducatif Ixtiyolotl, une école alternative et autonome située à une centaine de kilomètres au sud de Mexico: un système public qui n'enseigne rien ou qui l'enseigne mal, précise M. Balmaceda, quand il n'enseigne tout simplement pas du tout. Les statistiques sont en vérité

«catastrophiques: l'inactivité scolaire est de presque 200 jours par année et les élèves mexicains ne vont à l'école, depuis les années 60, qu'à mi-temps. Aussi disserte-t-on beaucoup au Mexique sur l'opportunité de prolonger l'horaire à la journée complète (le taux de natalité a radicalement chuté, mais l'impression démographique sur le système scolaire commence à peine à diminuer). Dans les cas extrêmes, c'est-à-dire en milieu rural, une étude récente indiquait que les professeurs n'enseignaient pas plus de 45 minutes par jour, trois jours par semaine. Une autre étude disait le mois dernier que dans la capitale, le District fédéral (DF), pas moins de 80 % des professeurs des niveaux élémentaire et secondaire avaient une formation insuffisante.

«La véritable révolution dans bien des écoles, constate le chroniqueur Pablo Latapí Sarre, de la revue *Proceso*, serait que s'y installe une normalité minimale: ponctualité des enseignants, disponibilité des manuels, stabilité du personnel durant toute l'année... En pratique, le normal dans bien des cas, c'est l'anormal.»

En 1996, des étudiants de huitième année de 38 pays, dont le Mexique, avaient participé à des tests de science et de mathématiques. La publication des résultats des étudiants mexicains avait été interdite. En 1999, les participants du Mexique à un autre test international avaient obtenu des résultats inférieurs à ceux de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie et de Cuba.

Le diagnostic fait consensus, et bien des remèdes aussi, mais les résistances aux réformes sont énormes, sinon insurmontables, disent MM. Latapí et Balmaceda. Ce dernier explique: «L'éducation a besoin d'être modernisée, il faut la connecter à la réalité sociale, donner leur voix aux parents, mais dans l'état actuel des choses, ça n'arrivera pas. Le secrétariat de



ABDEL MEZA NOTIMEX

Les élèves mexicains ne vont à l'école, depuis les années 60, qu'à mi-temps.

l'Éducation, le SEP, est une bureaucratie dominée des amis du pouvoir qui ne connaissent rien à l'éducation. Et le syndicat des enseignants est une mafia acoquinée depuis des dizaines d'années avec l'ancien régime du PRI [Parti révolutionnaire institutionnel].»

Le budget de l'éducation a eu tendance à fondre depuis une vingtaine d'années avec l'application des principes d'ajustement structurel. N'empêche, les 35 milliards de dollars dont dispose le SEP en budget annuel devraient à son avis suffire à doter le pays d'un système d'éducation digne de ce nom. Selon Carlos Ornelas, éminent spécialiste en la matière, de 30 à 40 % du budget de l'éducation n'atteint pas les écoles et disparaît dans les labyrinthes de la bureaucratie.

«Les politiciens mexicains sont des voleurs, n'hésite pas à dire M. Balmaceda. La mentalité de pillier du conquistador est encore bien vivante parmi les élites.» Comme dans la plupart des pays d'Amérique latine, c'est comme si la bourgeoisie existait de droit divin.

«Sous le nouveau président Fox, vous croyez que ça va changer?»

— Mas de lo mismo, répond M. Balmaceda... Rien

général, créé une éducation pour des élites qui, au Mexique du moins, préfèrent de plus en plus envoyer leurs enfants dans les écoles des États-Unis, affirme la chercheuse Monica Vera.

Gratuité, accès, modernisation, privatisation: c'est une lutte qui a eu sa grève emblématique en 1999 et 2000 à l'UNAM (Université nationale autonome du Mexique), cassée il y a un an par la Police fédérale. Avec ses 270 000 étudiants, l'UNAM est la plus grande université d'Amérique latine et fut, à une certaine époque, considérée comme l'une de ses plus prestigieuses.

Ca n'est plus le cas: la valeur de ses diplômes est aujourd'hui ridiculisée. Et les groupuscules de grévistes de gauche et d'extrême gauche qui résistent encore et toujours, malgré leur minorisation, font l'objet d'une campagne de dénigrement de la part des politiciens et des médias. L'anniversaire de la fin de la grève a donné lieu début février à Mexico à des manifestations tape-à-l'œil — stimulées par la grande marche que s'approprie à entamer sur le DF le sous-commandant Marcos.

Politisation et découpages partiels: rien ne se crée ni ne s'entend au Mexique hors des clans politiques. Aussi, l'un des incendies les plus grands de cette politisation est-il situé dans la capitale, cet État dans l'État dont le maire de gauche Andrés Manuel López Obrador appartient au Parti de la révolution démocratique (PRD).

Contre Fox-le-néolibéral et un système d'enseignement «propre au modèle industriel du XIX^e siècle», il vient d'annoncer la création de l'Université de la ville de Mexico et de quinze écoles préparatoires (plus ou moins l'équivalent de nos cégeps) dans autant de quartiers défavorisés, d'une capacité d'accueil de 1000 étudiants chacune. L'enseignement n'y sera pas «autoritaire» et l'évaluation s'y fera «par objectifs». Et il échappera aux tentacules du SEP. Il y a un symbole: l'idée de cette université est née d'une «preparatoria» créée il y a un an et demi exactement là où l'on voulait rouvrir une prison pour femmes...

♦ ♦ ♦

Post-scriptum: Le Centre Ixtiyolotl a reçu l'appui du Fonds canadien d'aide au développement, géré pendant une quinzaine d'années par M. Réal Boivin. Pendant la préparation de ce reportage, M. Boivin est décédé subitement. Il était dans la jeune soixantaine. Employé contractuel de l'Ambassade canadienne à Mexico, son contrat arrivait à échéance en mars. Il craignait d'être écarté. Ancien prêtre, homme d'une conscience sociale exceptionnelle, M. Boivin connaissait la société mexicaine comme le fond de sa poche. «Sans Réal, cette école n'existerait pas», a affirmé M. Balmaceda en entrevue: «Et si l'ambassade canadienne a si bonne réputation au Mexique, c'est en grande partie grâce à lui.» M. Boivin était marié et avait deux enfants.

«La véritable révolution dans bien des écoles, constate le chroniqueur Pablo Latapí Sarre, serait que s'y installe une normalité minimale: ponctualité des enseignants, disponibilité des manuels, stabilité du personnel...»

ne va changer.»

Élu en juillet dernier, Vicente Fox a promis aux Mexicains une «éducation de qualité», liée «à la production». Ses détracteurs soupçonnent le président de vouloir mettre à la disposition de sa «république d'entreprise» une «éducation d'entreprise» où le principe de la gratuité disparaîtra à terme. La prétention de vouloir brancher l'éducation sur les «changements technologiques», ironisait récemment un commentateur, c'est comme vouloir attraper la queue d'une comète. Trois semaines après être entré en fonction, M. Fox créait l'Institut national pour l'évaluation de l'éducation. Pour évaluer quoi? se sont demandé plusieurs: les problèmes, on les connaît trop bien.

Une université au lieu d'une prison

L'État mexicain dépense cinq fois plus pour un étudiant universitaire que pour un élève du primaire. Plutôt inquiétant, critiquait récemment le Costaricain Oscar Arias, Nobel de la paix, pour un pays où plus du tiers de la population n'a même pas terminé son cours secondaire. Les déséquilibres sont incroyables — c'est une tendance latino-américaine: on y a, en

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Déchets toxiques

Le Québec et l'Ontario, poubelles du crime organisé?

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le crime organisé nord-américain pourrait utiliser le Québec et l'Ontario pour se débarrasser de déchets dangereux importés des États-Unis, selon un rapport d'Environnement Canada publié hier par *The Ottawa Citizen*.

Ce marché noir des toxiques, qui rapporterait des millions de dollars en profits illicites, échappait à peu près totalement aux autorités fédérales en 1998, en particulier à Environnement Canada, qui ne comptait alors que trois inspecteurs pour surveiller les frontières, précise le rapport daté de 1999. Les inspections et les échantillonnages des cargaisons qui entrent aux ports, qui passent les douanes routières ou ferroviaires sont à peu près inexistantes, précise le document.

Depuis, cependant, la situation se serait quelque peu améliorée. Environnement Canada a porté à 108 le nombre de ses inspecteurs sur le terrain alors que le rapport en question évalue les besoins à 200. Ce ministère fédéral a aussi mis sur pied une unité de renseignement juste au moment où le Québec, de son côté, réduisait considérablement les effectifs de sa police verte.

Le Canada importe énormément de déchets toxiques des États-Unis, soit environ 540 000 tonnes par année. Un marché aussi important favorise les déversements illégaux dans la nature par des entrepreneurs véreux, parfois acquiescés avec la pègre, qui se font évidemment payer au tarif d'un traitement sécuritaire par les expéditeurs américains.

Le rapport d'Environnement Canada précise que ce ministère fédéral avait en 1998 des informations l'autorisant à penser qu'un tel trafic de toxiques existe entre les deux pays et que certains importateurs ou gestionnaires de déchets étaient apparentés à des éléments du crime organisé, bien installé dans ce marché du côté américain.

Le Québec épaulé le Mexique dans le dossier Metalclad

PRESSE CANADIENNE

Vancouver — Estimant sa souveraineté menacée par un jugement d'un tribunal de l'ALENA favorable à une entreprise américaine, le Québec s'est rangé hier du côté du Mexique qui a porté la cause en appel.

Un tribunal commercial, institué en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, a ordonné au gouvernement mexicain de verser une indemnisation pour expropriation de 16,7 millions \$ US à la société de traitement des déchets toxiques Metalclad.

Mexico a exproprié Metalclad, a établi le tribunal, en approuvant le refus de la municipalité de Guadalupe de l'entretenir, pour des motifs environnementaux, un permis de construction d'une usine de traitement des déchets toxiques bien que les travaux fussent déjà largement avancés.

Alors que le tribunal soutient que Metalclad n'a pas eu droit à un traitement juste et équitable tel que prévu par les clauses de l'ALENA portant sur les investissements étrangers, le Mexique, appuyé par le Québec et le Canada, croit au contraire que le tribunal a mal interprété le traité et outrepassé ses compétences. L'appel est entendu par la Cour suprême de Colombie-Britannique, le Canada étant considéré comme un terrain neutre dans cette cause.

L'avocat du Québec, M^r Jack Giles, a expliqué que le Québec craint que le raisonnement du tribunal de l'ALENA ne fasse jurisprudence et ne soit invoqué dans d'éventuelles causes impliquant des provinces canadiennes, des États américains ou mexicains.

M^r Giles a notamment soutenu que les lois municipales et internationales s'appliquaient dans des sphères d'activité distinctes. Les précédents judiciaires, qui remontent au moins aux années 1930, exigent des tribunaux internationaux qu'ils respectent «les autorités compétentes locales lorsqu'ils doivent émettre un jugement en fonction d'une loi municipale», a souligné l'avocat du Québec.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

Les petites annonces

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LANDRY

SUITE DE LA PAGE 1

réservant pour les prochains mois les véritables changements. De plus, il est en train de mettre son équipe politique en place.

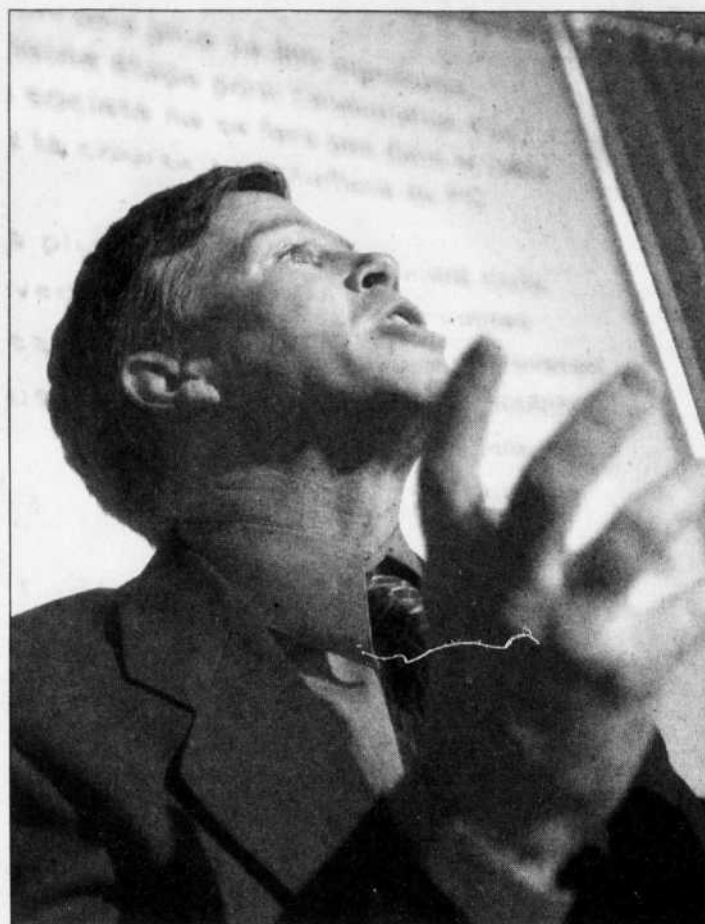
Ainsi, comme l'a appris *Le Devoir*, Jacques Wilkins s'occupe des communications au cabinet du premier ministre. Sous-ministre adjoint au ministère de la Santé, M. Wilkins a travaillé au Conseil du trésor lors de la dernière série de négociations des secteurs public et parapublic. Auparavant, il était responsable des communications du CHUM. Joint en début de soirée, M. Wilkins a reconnu avoir été sollicité et a précisé que sa décision serait prise aujourd'hui ou demain.

Plus aucun obstacle n'entrave désormais la voie de Bernard Landry menant à la tête du Parti québécois. Hier, le seul adversaire de M. Landry, Jean Ouimet, a officiellement baissé les bras. Il n'a réussi qu'à obtenir 816 des 1000 signatures de membres du PQ pour être candidat.

L'ancien chef du Parti vert, qui avait eu dimanche une discussion avec Bernard Landry concernant son possible retrait de la course, a tout de même décidé de participer à l'élaboration d'un projet de société. Puisqu'il n'a pas provoqué la course au leadership et ainsi le débat qu'il souhaitait au sein du Parti québécois, sa contribution passera par un site Internet.

En réaction, M. Landry a affirmé ne s'être «jamais vraiment senti menacé, en toute modestie». Il a de plus ajouté qu'il ne fallait pas voir dans l'absence d'une lutte le symptôme d'un manque de débats au sein du PQ.

La cérémonie d'intronisation de Bernard Landry est prévue vendredi soir prochain, la veille du conseil national que le PQ tient à Saint-Hyacinthe. Dans les jours qui suivront, le ministre des Finances déléguera ses fonctions pour succéder au premier ministre Lucien Bouchard. La date de son assermentation dépendra de celle choisie par M. Bouchard pour quitter officiellement son



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Ouimet a officiellement renoncé hier à être candidat contre Bernard Landry puisqu'il n'a réussi à obtenir que 816 des 1000 signatures de membres du PQ nécessaires.

poste. Cela devrait tourner autour du 7 mars.

M. Landry, qui a effectué une tournée des régions du Québec, entend bien continuer à consacrer son énergie à parler de souveraineté. Il se dit pressé de régler la question, martelant que le Québec n'est pas une société distincte mais une nation.

Il aura toutefois fort à faire pour augmenter le nombre de membres au parti. M. Landry a reconnu que l'effectif péquiste avait chuté au même niveau qu'en 1986. Si en 1982, le Parti québécois comptait quelque 300 000 membres, sous le règne de M.

Johnson, il en avait moins de 50 000. «C'est arrivé du temps d'un de mes prédécesseurs, Pierre-Marc Johnson et, quand Parizeau est arrivé, tout ça est reparti vers le haut. J'espère pouvoir faire la même chose», a dit M. Landry.

Ce dernier a fait ces déclarations à la sortie d'une conférence de presse annonçant la tenue d'un festival Beethoven l'automne prochain. M. Landry participait à l'événement alors qu'il sera le président d'honneur du festival. Il a d'ailleurs souligné qu'il écoutait ces temps-ci la symphonie n° 5 du compositeur, «la symphonie du destin».

MAROIS

Les médecins espèrent l'aide du gouvernement pour informatiser leurs cabinets et financer l'embauche d'infirmières

SUITE DE LA PAGE 1

son rapport sur la réorganisation et le financement du système de santé.

Québec entend donc donner rapidement naissance à ces groupes de médecine familiale qui regrouperont tant des médecins de cabinet que de CLSC, des infirmières, et, au besoin, d'autres professionnels de la santé. Accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ces réseaux, seraient reliés à un réseau informatique donnant accès en temps réel à des résultats de tests diagnostiques et éventuellement aux dossiers de patients. «Ces groupes devront établir des plans de services ce qui leur permettra d'assurer une garde», a indiqué la ministre, précisant que cet accès continu pourra être assuré tant par un médecin qu'une infirmière.

La ministre Marois est cependant restée assez vague sur le financement de ce projet d'envergure, dont l'équivalent a coûté environ 250 millions en Ontario. «Il y a des sommes en investissements nécessaires. [Mais] les remboursements se feront au cours des années, car il n'y aura plus de doubles gestes qui seront faits. Nous pensons assurer la suite de ces choses avec les crédits dont nous disposerons», a-t-elle indiqué, ajoutant qu'une somme de 140 millions, octroyée par Ottawa, était déjà prévue à cette fin. La ministre évalue à «quelques dizaines de millions» le coût du branchement de ces groupes de médecine à un système informatisé.

Québec mise donc sur les économies et les gains d'efficacité pour financer ces groupes de médecine familiale, qui mettront fin au règne de la médecine du «sans rendez-vous» et du «magasinage» de médecins par les patients. Les médecins seront dorénavant en partie payés en fonction du nombre de patients inscrits à leur cabinet. Pour ce qui est des services médicaux spécialisés, la ministre veut mieux répartir les effectifs en région et adoptera à cette fin un règlement pour forcer les diplômés à travailler là où les besoins se feront sentir.

Ce projet a été fort bien accueilli dans le vaste réseau de la santé hier, même si le départ fort probable de Pauline Marois vers un autre ministère et l'absence d'engagements financiers concrets ont fait sourcilier les principaux intéressés. «Notre seule réserve concerne le financement. Tout ce qui reste au niveau des intentions, d'autant plus qu'on ignore qui sera aux commandes du ministère de la Santé. S'il n'y a pas d'investissements tout de suite, ça ne se fera pas. Avant qu'on arrive à des économies, ça peut prendre des années», a indiqué hier le D^r Jean Rodrigue, porte-parole de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Les médecins espèrent l'aide du gouvernement pour informatiser leurs cabinets et financer l'embauche d'infirmières. A ce chapitre, Pauline Marois a indiqué que Québec envisageait de faire des subventions à l'informatisation un incitatif de taille pour amener les médecins à adhérer à ces groupes de médecine familiale.

Quant au problème que pourrait représenter la pénurie de médecins, la ministre Marois n'y voit pas un frein à la naissance de ces groupes multidisciplinaires. «Il faudra admettre plus de médecins, mais je crois que si nous sommes capables de réorganiser nos services avec les médecins de famille, nous réduirons le nombre de médecins nécessaires pour donner les services à la popula-

tion», a-t-elle fait valoir, ajoutant que les admissions en médecine avaient augmenté de 25 % depuis deux ans, mais qu'il faudra «aller plus loin».

Caisse-vieillesse

Par ailleurs, Québec n'a pas encore pris position sur la création d'une caisse-vieillesse, financée à même une cotisation des contribuables pour assurer le financement futur des services de longue durée et des soins à domicile pour la population âgée. «J'ai demandé une évaluation complète à un comité. Il faut que d'ici à six mois nous ayons clarifié cette question», a dit la ministre.

Mais pour plusieurs groupes et syndicats opposés à l'idée, dont la CSQ, cette caisse ne constituerait qu'une nouvelle forme d'impôt déguisé. «Aujourd'hui comme dans six mois, cette caisse serait carrément une deuxième façon de piger dans les poches des contribuables, alors qu'ils paient déjà des impôts pour les services de santé et les services sociaux», a soutenu hier Monique Richard, présidente de la Centrale des syndicats du Québec.

Toujours pour faciliter les services aux personnes âgées, Québec veut donner vie à des réseaux de services intégrés, semblables à ceux testés à Montréal dans le cadre du projet SIPA et dans certaines régions, pour assurer la prise en charge et un meilleur suivi des personnes âgées.

Du côté des services à la jeunesse, le ministre délégué à la Protection de la Jeunesse Gilles Baril, lui aussi pressenti à d'autres fonctions, a signalé son intention de laisser au réseau un projet de refonte de la loi sur la Protection de la Jeunesse qui limitera les interventions des centres jeunesse aux cas d'exception et laissera aux CLSC les services de prévention et de première ligne.

Perçues comme le legs de la ministre Marois au réseau de la santé, ces intentions ministérielles ont reçu un accueil très favorable de la Conférence des régions régionales de la Santé, de l'Association des centres jeunesse du Québec et des directions de la santé publiques à l'échelle de la province.

Des bémols se sont toutefois fait entendre du côté de l'Association des régions du Québec qui juge que la ministre devrait profiter de cette réorganisation des services médicaux pour revoir le rôle et les pouvoirs des régions régionales de la Santé. A ce chapitre, la ministre Marois a déjà annoncé le dépôt d'un projet de loi, lors de la prochaine session parlementaire, pour clarifier la responsabilité des différents partenaires du réseau.

Les grandes centrales, comme la CSN et la FTQ, voient pour leur part d'un mauvais œil le rôle grandissant donné aux cabinets de médecins dans la refonte des services de première ligne, au détriment des CLSC. «Les regroupements de médecins de famille devraient au moins être "imputables" devant une instance publique clairement désignée», a fait valoir la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher.

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), bien que vendue à l'idée des groupes de médecine familiale, se dit fort déçue du silence de la ministre devant l'essoufflement de employés du réseau, alors que le rapport Clair consacrait tout un chapitre à la revalorisation du personnel. «Il y a là un oubli inquiétant», a noté Daniel Adam, président de l'AHQ.

SCANDALE

SUITE DE LA PAGE 1

tout le monde... à condition d'en avoir les moyens, ce qui est un autre sujet. Le bon, la brute ou le truand peut s'adresser aux tribunaux afin de faire respecter ses droits en ayant la certitude que sa cause sera jugée au mérite. Un telle impartialité érigée en système rassure plus qu'elle ne scandalise... même si les buts poursuivis par les Hells Angels (l'enrichissement par toutes les formes de violences et trafics nécessaires) sont indéfendables.

Le scandale n'est pas que Maurice Boucher et ses semblables utilisent le système de justice pour arriver à leurs fins, mais bien que la justice n'arrive pas à les ébranler. Que Maurice Boucher soit emprisonné ou non ne change rien aux activités florissantes des Hells Angels. Ils s'enrichissent en écrasant la concurrence et en se moquant des policiers.

L'escouade régionale mixte de Montréal a épinglé récemment cinq membres des Nomads (l'escouade de guerre des Hells), deux de leurs «prospects» et un membre des Rockers (filiale des Hells) pour possession d'armes. *Big deal!* En plaçant coupable, ils ont échappé aux griffes de la loi antitrafic et ils ont échappé à la peine minimale, un an de prison. Rigolade pour les motards, débâcle pour les policiers.

Hormis quelques rares exceptions, les enquêteurs n'arrivent pas à s'attaquer à la racine du crime, à ébranler les têtes dirigeantes des organisations criminelles. Maurice Boucher est certes en attente d'un second procès pour meurtre. Mais la preuve contre lui n'est guère différente de celle présentée à son premier procès. En d'autres mots, les chances de la Couronne sont minces.

À Edmonton, les tribulations du sergent d'état-major de la GRC Bob Stenhouse jettent un éclairage particulier sur le travail des policiers. M. Stenhouse est accusé à l'interne d'avoir divulgué des informations sans permission au journaliste Yves Lavigne. Il risque le congédiement. Les documents sont très compromettants, ils exposent la stratégie nationale de la GRC en matière de lutte contre les bandes de motards: utiliser les médias pour effrayer la population et soutirer plus d'argent à Ottawa.

Bob Stenhouse soutient que la lutte contre les motards est compromise par la bureaucratie, les conflits de juridictions et les guerres intestines à la GRC. L'émission d'affaires publiques *The Fifth Estate* a exposé et corroboré sa version des faits dans un récent reportage. Un ex-policier de la GRC de l'Ouest canadien y explique qu'il a quitté son emploi parce qu'il était dégoûté de l'inaction.

Dans ses nombreuses déclarations, le sergent d'état-major Bob Stenhouse a exprimé le souhait que les ressources policières de l'Alberta (escouade antidrogue, service de renseignement, produits de la criminalité et police communautaire) se regroupent afin de livrer bataille à armes égales contre les membres du crime organisé.

L'union fait la force, dit l'adage. Mais la police n'est pas une force comme les autres. C'est vrai dans l'Ouest comme ailleurs au Canada. Le lancement du Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), hier à Montréal, devrait suffire à nous le rappeler.

Le SRCQ vient remplacer au bout de trois ans d'efforts le Bureau de renseignements du Québec sur le crime organisé. L'instance n'était pas très appréciée des corps de police municipaux et du SPCM. La SQ n'y versait pas toutes les informations utiles aux enquêtes ou tardait à le faire... Le problème a déjà été soulevé devant la Commission Poitras.

La couleur de l'uniforme influence encore le travail des policiers tandis que les bonzes du crime organisé ont pris le virage de la mondialisation. Ils vont prospérer dans cette arène sans règle ni loi tant et aussi longtemps que les hommes en bleu, en rouge, en vert se disputeront le mérite et l'argent.

BOUCHER

SUITE DE LA PAGE 1

«comme un poisson dans un aquarium» sans savoir comment passer le temps.

Le D^r Morissette a soutenu en Cour que M. Boucher subit une forme d'isolement social susceptible de provoquer une détérioration de son état de santé mentale. Il a remarqué chez le prisonnier de l'hostilité, de l'irritabilité, une forme de désespoir et des difficultés de concentration. Avec le temps, il est plus que probable que les symptômes iront en augmentant, a prédit le D^r Morissette.

L'avocat de M. Boucher, Jacques Normandeau, craint que cette situation ne prive son client de son droit à une défense pleine et entière. L'isolement risque d'affecter ses capacités physiques et mentales au point de miner sa préparation au procès, a-t-il plaidé.

Dans une décision peu étoffée, le juge Kevin Downs a refusé hier d'acquiescer à la demande de transfert de Maurice Boucher vers une prison ordinaire. «La santé mentale de l'accusé doit être préservée», a-t-il dit, ce pourquoi «les autorités carcérales doivent demeurer vigilantes».

Le juge n'est en revanche pas convaincu que les symptômes observés chez Maurice Boucher résultent uniquement de ses conditions de détention puisque la fiabilité de ses propos n'a pas fait l'objet d'une évaluation par le tribunal. Maurice Boucher n'a pas témoigné dans cette cause, et le juge a dû se fier à l'expertise des psychiatres Louis Morissette et René Fugère pour forger son opinion.

Mandatée par le ministère public, la D^r Fugère a pu observer brièvement Maurice Boucher et a conclu qu'aucun des symptômes observés ne pouvait justifier un transfert. Mme Fugère a souligné que l'hostilité et l'irritabilité observée chez Maurice Boucher pouvaient aussi se manifester chez les détenus incarcérés avec leurs pairs.

En raison de son profil «unique et particulier», le juge Downs a conclu qu'il est justifié de maintenir Maurice Boucher en isolement. «Il se peut qu'il devienne nécessaire de modifier la situation actuelle à la lumière de l'intérêt public et des intérêts fondamentaux de Maurice Boucher», a par contre précisé le juge Downs.

L'avocat Jacques Normandeau a indiqué qu'il se poursuivait «probablement en appel» de la décision du juge Downs après en avoir discuté avec son client.

ÉCONOMIE

Exportations de bois d'œuvre

L'obstination des États-Unis lasse Pierre Pettigrew

PRESSE CANADIENNE

Washington — Le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, a exprimé une certaine lassitude, hier, à propos du peu de progrès réalisé dans la résolution d'une dispute commerciale latente au sujet des exportations de bois d'œuvre canadien.

Le 31 mars prochain est la date d'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux signé entre le Canada et les États-Unis en 1996.

Hier, après une rencontre de quatre heures avec le représentant américain du Commerce, Robert Zoellick, M. Pettigrew a indiqué que les positions des deux pays n'ont pas changé sur cette épineuse question.

«M. Zoellick a exprimé ses préoccupations à propos de certaines pratiques canadiennes. Je lui ai assuré que les activités forestières canadiennes n'étaient pas subventionnées», a poursuivi le ministre.

«Nous avons une manière différente de faire les choses et nous allons maintenir notre droit de faire les choses qui, selon nous, respectent nos obligations internationales», a souligné Pierre Pettigrew aux journalistes à l'ambassade canadienne de Washington. «C'est en moyenne de devoir réinventer la roue chaque fois» a-t-il dit.

L'accord actuel sur le bois d'œuvre fixe un quota annuel d'exportation vers les États-Unis de bois canadien. Ce quota vise les quatre principales provinces productrices, soit le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Toute exportation qui dépasse cette limite se voit imposer des tarifs douaniers. Les producteurs canadiens de bois d'œuvre sont contre l'accord, parce qu'ils estiment que les tarifs imposés aux surplus violent l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le quotidien *Washington Post* d'hier rapporte que deux pizzas ont été livrées au Capitole, la semaine dernière, de la part de l'ambassade canadienne. La livraison comportait une note disant: «Savez-vous que le Canada plante deux fois plus d'arbres qu'il en récolte de ses forêts? Et que le Canada récolte moins de 0,4 pour cent de ses forêts annuellement? Cela représente moins qu'une seule bouchée de cette pizza de 16 pouces.»

Un représentant de l'ambassade a ajouté qu'au total, 170 pizzas ont été livrées pour faire valoir le point de vue canadien sur la question. Pour unique résultat de cette initiative, le Canada a été invité par les Américains à participer à une conférence sur les subventions touchant la forêt.

Procès de Microsoft en appel

La Cour rabroue le gouvernement américain

PETER KAPLAN
REUTERS

Washington — Le juge Harry Edwards, chargé de superviser l'audition de Microsoft dans le cadre de son procès en appel, s'en est pris hier au gouvernement américain dont les poursuites ont abouti à une décision de justice ordonnant la scission du géant du logiciel en deux entités.

Le juge en appel s'est interrogé sur le bien-fondé de la procédure, dans la mesure où le démantèlement de Microsoft pourrait favoriser l'émergence d'un éditeur concurrent et la création d'un nouveau monopole. «Vous allez remplacer un monopole par un autre si vous obtenez gain de cause», a-t-il lancé aux avocats des plaignants.

Microsoft a estimé, dans un

document écrit récapitulant ses arguments, que la scission serait une solution disproportionnée et inappropriée dans la mesure où sa conduite n'a jamais dépassé le cadre de la loi.

Le ministère de la Justice et les 19 États qui poursuivent l'entreprise ont, pour leur part, demandé la confirmation du verdict prononcé en juin dernier par le juge Thomas Penfield Jackson.

La diffusion de Netscape

Richard Urowsky, avocat de Microsoft, a ouvert les débats en expliquant aux sept juges de la cour d'appel que la large diffusion du navigateur Web Netscape était un argument suffisant pour rejeter l'ensemble des accusations. En première instance, la justice avait estimé que la firme de Redmond avait cherché à éliminer son concurrent.

«Rien de ce qu'a fait Microsoft n'a exclu Netscape d'une quelconque part de marché», a-t-il déclaré. De nombreux analystes estiment que la Cour d'appel, qui s'est prononcée en sa faveur dans une affaire similaire en 1998, représente la meilleure chance pour Microsoft de casser, ou tout au moins d'atténuer, le jugement prononcé le 7 juin 2000 par le juge Thomas Penfield Jackson.

La Cour d'appel, qui a ouvert l'audition par la question de l'abus de position dominante dont l'entreprise est suspectée dans le secteur des systèmes d'exploitation, se penchera ensuite sur les allégations selon lesquelles Microsoft aurait intégré illégalement son navigateur Web Explorer à Windows. Elle procédera demain à l'audition des représentants du gouvernement.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.comAVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@cam.org

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

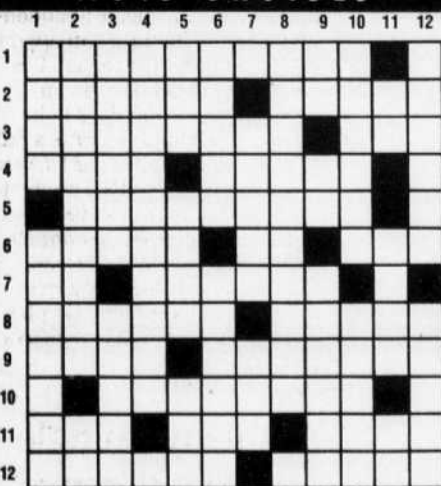
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-256619-010
COUR SUPÉRIEURE
SATYANAND PANDAY
Demandeur
c.
RUBY GARCIA GUADARAMA
Défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à madame Ruby Garcia Guadarama de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
La copie de la Déclaration a été remise au greffe à l'attention de madame Ruby Garcia Guadarama, Montréal, le 23 février 2001
MICHEL PELLERIN
GREFFIER-ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO:500-22-053139-005
COUR DU QUÉBEC
LE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
ME ALAIN BELVEAU
Partie demanderesse
c.
ADAM LONTY
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ADAM LONTY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame E, Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le Journal Le Devoir.
Une copie Déclaration, avis à la partie défenderesse, liste de pièces et pièces P1 à P4 a été remise au greffe à l'attention de ADAM LONTY.
Lieu: Montréal
Date: 22 février 2001
MICHEL MARTIN

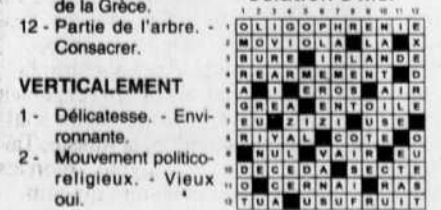
MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1- Lime de section triangulaire.
- 2- Épanchement d'un liquide séreux dans la cavité pétonéale. - État habituel.
- 3- Famille de poissons osseux. - Bernache.
- 4- Aracée tropicale. - Président des États-Unis 1969-1974.
- 5- Soldat.
- 6- Vieux. - Notre-Seigneur. - Voie.
- 7- Rotule. - Labiacée à odeur forte.
- 8- Chargé d'un impôt. - Période précédant Noël.
- 9- Mamelotte. - Ramer.
- 10- Appareiller.
- 11- Refus. - Monnaie danoise. - Division de la Grèce.
- 12- Partie de l'arbre. - Consacrer.

Solution d'hier



VERTICALEMENT

- 1- Délicatesse. - Environnante.
- 2- Mouvement politico-religieux. - Vieux ouï.



APPELS D'OFFRES

La présente publication ne constitue pas un avis d'appel d'offres. Les personnes désirant soumettre une offre doivent se référer aux avis d'appel d'offres diffusés par l'intermédiaire des babillards électroniques CIEC ou MERX.

QUÉBEC (1)

Dossier 84728900 *

Entretien de l'équipement mécanique et électrique et des éléments de régulation au 1825, rue Semple, Québec (Québec).

Clôture: 2001-03-20 à 15 h à Québec.

Dossier 86382500 *

Entretien de l'équipement de transport vertical et remplacement des chaînes des escaliers mécaniques au 5700, 4^e Avenue Ouest, Charlesbourg (Québec).

Garantie de soumission: 23 000 \$

Clôture: 2001-03-20 à 15 h à Québec.

Dossier 86713500 **

Aménagement au 500, rue de la Faune, Québec (Québec).

Garantie de soumission: 28 000 \$

Clôture: 2001-03-22 à 15 h à Québec.

MONTRÉAL (2)

Dossier 83419401

Déménagement au 500, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec).

Clôture: 2001-03-13 à 15 h à Montréal.

Dossier 86537700 (2) et (3)

Entretien ménager au 8081, chemin Brassard, Saint-Michel-des-Saints (Québec).

Garantie de soumission: 2 500 \$

Clôture: 2001-03-13 à 15 h à Montréal.

Dossier 86573900

Aménagement au 500, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec).

Garantie de soumission: 45 000 \$

Clôture: 2001-03-13 à 15 h à Montréal.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - NORD-DU-QUÉBEC (4)

Dossier 86123800

Entretien ménager au 900, 7^e Rue, Val-d'Or (Québec).

Garantie de soumission: 4 000 \$

Clôture: 2001-03-29 à 15 h à Rouyn-Noranda.

* Les documents seront en vente à compter du 1^{er} mars 2001
** Les documents seront en vente à compter du 28 février 2001
*** Sont admis à soumissionner les firmes ayant une place d'affaires dans la région administrative Centre-du-Québec (17).

Vente des documents CIEC 1-800-482-2432 (construction) et MERX 1-800-964-6379 (biens et services).

Les documents de soumission peuvent être consultés aux associations de la construction régionales (projets de construction) et aux adresses suivantes

- (1) Bureau des soumissions, 675, boul. René-Lévesque Est, 1^{er} étage bureau 100, Québec (Québec) (418) 643-5484.
- (2) Bureau des soumissions, 190, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H2P 1E2, (514) 873-5485, poste 5622.
- (3) Direction régionale de Montréal (bureau de Laval), 2800, boul. Saint-Martin Ouest, RC02, Laval (Québec), H7T 2S9, (450) 680-6108.
- (4) Direction régionale Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec, 1, rue du Termin Est, 2^e étage, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 3B5, (819) 763-3146, poste 221.
- (5) Direction régionale Bas-St-Laurent - Gaspésie, 337, rue Moreault, SS-20 Rimouski (Québec), G5L 1P4, (418) 727-3750, poste 222.
- (6) Direction régionale Mauricie - Centre-du-Québec, 100, rue Laviolette, 3^e sur 310, Trois-Rivières (Québec), G9A 5S9, (819) 371-6035, poste 221.
- (7) Direction régionale Outaouais-Laurentides (bureau de Saint-Jérôme), 85, rue de Martigny Ouest, RC09, Saint-Jérôme (Québec), J7Y 3P8, (450) 569-3215.
- (8) Direction régionale Outaouais-Laurentides, 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bur 6400, Hull (Québec), J8X 4C2, (819) 772-3052.

L'ensemble des appels d'offres de la Société peuvent être consultés sur notre site Internet

www.siq.gouv.qc.ca

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à ses assemblées ci-après mentionnées, a adopté les règlements suivants:

Assemblée du 18 octobre 2000:

Conformément aux articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

Règlement 89-42

"Règlement modifiant le règlement 89, tel que modifié, concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal."

Ce règlement est entré en vigueur le 27 décembre 2000, date de la signification par le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole d'un avis attestant que ce règlement respecte les orientations et projets du gouvernement du Québec en matière d'aménagement sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Ce règlement et son document d'accompagnement peuvent être consultés au Secrétariat de la Communauté, 1550, rue Metcalfe, bureau 1407, Montréal, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité faisant partie du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Assemblée du 21 février 2001

Règlement 158-1

"Règlement modifiant le règlement 158 concernant le Régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal et remplaçant le règlement 108, tel que modifié."

Ce règlement est réputé être entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998 et peut être consulté au Secrétariat de la Communauté, 1550, rue Metcalfe, bureau 1407, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
Numéro 500-12-256690-013
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT Greffier-Adjoint
RASALINGAM
VANNIASINGHAM,
Partie demanderesse
c.
HAMARAVATHYAN
NADARAJAH
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à HAMARAVATHYAN NADARAJAH de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.
Une copie de la Déclaration en Divorce a été remise au greffe à l'intention de HAMARAVATHYAN NADARAJAH.
Lieu: Montréal
Date: 2001 FEV 21
MICHEL MARTIN
Greffier adjoint

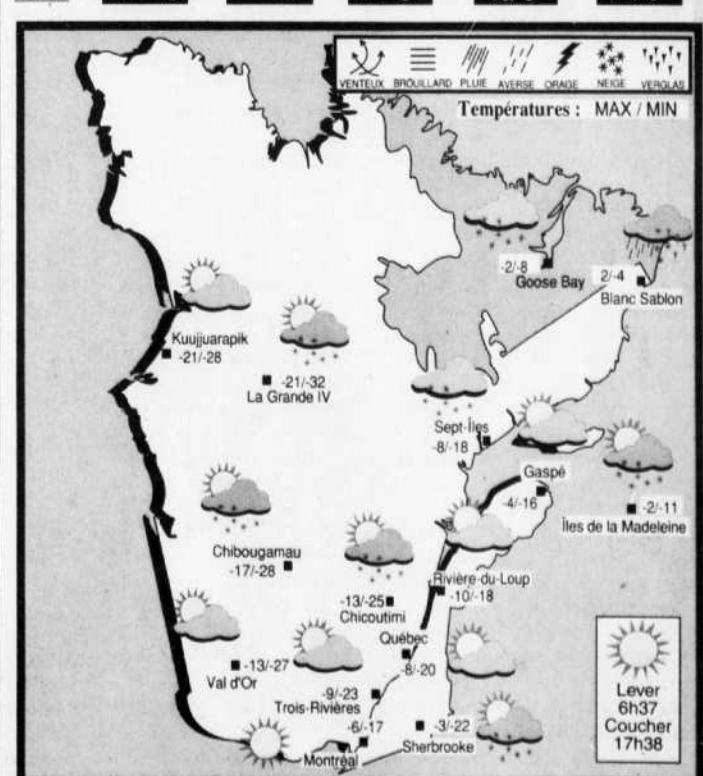
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-256637-012
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
KERRY PERARD
Partie demanderesse;
c.
FRANCES PHILIPPE,
Partie défenderesse;
ASSIGNATION
ORDRE est donné à PHILIPPE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de FANCES PHILIPPE.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 23 février 2001
Michel Pellerin
Greffier adjoint

ORDRE est donné à FRANCES PHILIPPE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de FANCES PHILIPPE.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 23 février 2001
Michel Pellerin
Greffier adjoint

PRENEZ AVIS QUE la compagnie 2438-2202 Québec Inc., ayant son siège social au 550, boulevard Guimond, Longueuil, Québec demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Signé, le 22 février 2001, DUNTON RAINVILLE s.e.n.c. Avocats de la compagnie

LA MÉTÉO

Aujourd'hui	Ce Soir	Mercredi	Jeudi	Vendredi
max -6	min -17	max -8	-16/-6	-14/-6



Aujourd'hui	Ce Soir	Mercredi	Jeudi	Vendredi
max -8	min -20	max -12	-20/-11	-18/-9

Aujourd'hui	Ce Soir	Mercredi	Jeudi	Vendredi
max -5	min -16	max -8	-15/-5	-15/-7

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

État de la réserve collective de sang

La réserve de sang: 5 jours

Groupes sanguins en demande aujourd'hui

B -

A -

HÉMA-QUÉBEC

Info-collecte: 832-0873

HORS-JEU

Le domaine des roches

Vous n'auriez pas dû mettre les pieds dehors dimanche. C'est d'ailleurs ce qu'ils racontaient à la météo samedi soir: surtout, ne sortez pas. C'est dangereux. Restez donc chez vous tranquilles et bien installés à regarder la TV. La météo d'aujourd'hui ressemble à la religion catholique d'antan: elle prévient que le monde entier est le repaire du mal et que ce qu'on peut avoir de bon aujourd'hui, on va finir par payer pour.

Si vous avez pris votre courage par les cornes (ou votre taureau à deux mains, au choix, c'est bien de vos affaires ces affaires-là) et vous êtes quand même pointés à l'extérieur, vous aurez eu tôt fait de constater que les trottoirs se prêtaient admirablement à un petit match de curling. Or, hasard d'entre les hasards, il y avait aussi du curling à la TV en fin de semaine, comme quoi... comme quoi rien, en fait. C'est juste un détour pour vous dire que le curling nous remplit toujours d'un étrange sentiment de... de rien, en fait.

C'était donc le Tournoi des cœurs Scott, qui est en réalité le championnat féminin canadien mais qui est aussi l'un des rares événements sportifs au monde à présenter des annonces de papier de toilette — et d'essuie-tout et d'autres produits dont, à l'instar de l'amour, l'on ne prend jamais vraiment autant conscience de l'importance intrinsèque que lorsque l'on en est cruellement privé — à quelques centimètres du nœud de l'action, à savoir la maison. Ah vous trouvez ça drôle? Bien sachez donc que dans le championnat de course automobile américain NASCAR, il y a un pilote qui



Jean Dion

pilote un char qui s'appelle Ford Pfizer/Viagra (enfin il ne s'appelle pas comme ça, mais vous comprenez).

Voyez comme on peut compter sur le sport pour mettre au jour les aspects occultes de l'existence. D'ailleurs, si vous êtes gentil·les, on vous étiera un jour notre thèse scientifique sur le lien qu'il peut bien y avoir entre l'homme moyen du Sud des États-Unis, les courses de stock car et la lutte contre la flaccidité. Passionnant.

Le tournoi de curling, donc, avait lieu cette année à Sudbury. Endroit déjà pittoresque, comme on peut le lire en toutes lettres sur le site «bilingue» du Scott Tournament of Hearts: «Donnez-vous en à cœur de joie. [...] Depuis 1982, Scott Paper Limited commandite le Tournoi des cœurs de Scott. Stompin Tom disait vrai dans sa chanson Sudbury Saturday Night... [...] En tant que ville abritant les géants miniers Falconbridge et INCO, Sudbury s'y connaît dans le domaine des roches y compris les pierres de curling. Même si Sudbury est traditionnellement reconnu comme la capitale minière du Canada, c'est en réalité notre industrie du sport et des loisirs qui nourrit notre économie croissante. C'est pour cette raison que Sudbury sera l'endroit idéal pour apporter votre famille et y vivre des expériences de curling inoubliables.»

Si d'aventure vous avez manqué de temps pour apporter votre famille, vous pouvez néanmoins vous transporter au site de l'Association canadienne de curling, où vous apprendrez le cœur léger qu'«Ottawa Est Choisi Pour La 2001 Brier», obtiendrez la traduction de *The Business of Curling* par *Le Curling*, nos affaires et pourrez enfin voir répondue cette question qui vous brûle les lèvres depuis tellement longtemps qu'aucun baume ne suffit plus: «Quel sont les commanditaires appliqués au sport de curling?»

Quant aux résultats du tournoi, si vous voulez les connaître, vous vous débrouillerez bien pour les trouver tout seuls, hmmm?

♦ ♦ ♦

Ah! Alex Rodriguez! Le joueur de balle qui ensoleille nos longues journées d'hiver, embue nos lunettes et nous pompe l'huile de ricin! A-Rod, où cas où vous l'auriez encore oublié pendant que vous étiez allés accueillir Isabelle Boulay à l'aéroport, est ce joueur d'arrêt-court qui a récemment obtenu un contrat de 252 millions \$US pour 10 ans des Rangers du Texas. Un être formidable selon sa fiancée, son agent, son gérant d'immeubles, son directeur de Caisse pop et son concessionnaire Porsche.

D'ailleurs, puisqu'on y est, notons que le terme «arrêt-court» est une traduction littérale et relativement déplorable du hongrois «shortstop». Le mot a été inventé au siècle dernier, alors que le baseball ne savait pas encore qu'il était destiné à de vraiment très grandes choses (mais ça n'a rien à voir); celui qui jouait à cette position avait alors l'habitude de se placer à l'entre-champ, de manière, admirée la clarté du concept, à arrêter les coups courts, par opposition aux coups longs qui se rendaient jusqu'à la vache. Il s'est graduellement intégré au champ intérieur jusqu'à devenir un deuxième-but de l'autre bord du but, mais n'a jamais pour autant rien perdu de sa dénomination. Personnellement, nous pensons qu'«inter» est sémantiquement plus idoine, mais n'ayez crainte, nous n'en faisons pas d'ulcère.

Donc, A-Rod s'est présenté il y a quelques jours au camp d'entraînement des Rangers, et devinez un peu ce qu'il a dit? Il a dit: «Je suis presque embarrassé et j'ai presque honte de ce contrat.» Sous-entendu: est-ce que cela ne serait-il pas un peu trop par rapport à ce qui serait juste, voire bien en masse? On remarquera l'usage judicieux du «presque», qui montre bien qu'il n'y a rien d'absolu en ce bas monde et qui répond avant qu'on ne la pose à la question: mais pourquoi t'as dit oui alors? Mais c'est quand même quelque chose.

En tout cas, au-delà de cette belle demi-contrition, A-Rod crée des remous. Au moins trois joueurs, Gary Sheffield (Dodgers), Barry Bonds (Giants) et Frank Thomas (White Sox) brillent depuis quelques jours qu'ils ne pourront offrir leur 110 sachant qu'un autre gagne tellement plus qu'eux. Thomas, notamment, a boycotté les quatre premiers jours du camp des Sox, lui qui ne gagnera que 9,9 millions \$US pendant chacune des six prochaines saisons. On raconte qu'au prix où sont rendus le pain et le lait, le pauvre ne peut juste plus joindre les deux bouts, et qu'il ne peut entrer dans le vestiaire de son équipe sans se sentir profondément humilié.

Sans compter que tout le monde rit de lui parce qu'il se fait exploiter.

jdion@ledevoir.com

LE DEVOIR

LES SPORTS

Adieu les séries pour le Canadien

Reste le rôle de trouble-fête

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Philadelphie — La principale source de motivation chez un joueur de hockey n'existe plus à Montréal. Les séries ne sont plus qu'un lointain mirage alors que le Canadien se retrouve à 15 points des Hurricanes de la Caroline installés au huitième rang de l'Association de l'est. Dans les circonstances, le personnel d'entraîneurs devra trouver de nouvelles sources de motivation afin d'inciter les joueurs à se dépasser jusqu'au 7 avril prochain.

«C'est plus difficile de motiver les joueurs, admet Guy Carbonneau, qui ne s'est jamais retrouvé dans pareille situation de toute sa carrière. C'est plus dur parce qu'il n'y a rien au bout du chemin.»

Cette absence de motivation se lit sur le visage des joueurs. Au retour de l'entraînement à Voorhees, les joueurs sont

rentrés à l'hôtel comme s'ils étaient des condamnés à mort. Les visages étaient sombres, voire fermés. On ne rigole plus dans l'entourage du Canadien.

Que faire alors? «Il est important que l'équipe continue de progresser, fait valoir Carbonneau. Pour ça, les joueurs doivent travailler. Certains pour prouver qu'ils méritent un poste, d'autres pour améliorer leur contrat. Ça finit toujours par être une question d'argent, qu'un joueur joue à Montréal ou en Chine.»

Les 19 derniers matchs serviront aussi à évaluer le personnel en place. Déjà, le Canadien accorde un essai sérieux au défenseur Matthieu Descôteaux. L'ailier gauche Francis Bélanger a également l'occasion de faire ses preuves dans la Ligue nationale. D'autres joueurs pourraient être rappelés des Citadelles de Québec après la date limite des transac-

tions, le 13 mars prochain.

«On veut voir quel genre de joueurs ils sont, explique l'adjoint de Michel Therrien. On doit penser à l'avenir et bâtir pour le futur. L'organisation aura des décisions à prendre d'ici le prochain camp d'entraînement.»

D'ici là, le Canadien doit aussi remporter des matchs.

«On ne veut pas terminer l'année avec un dossier de 0-22, prévient l'ancien capitaine du Tricolore. C'est pourquoi on doit travailler à parfaire notre système et s'assurer que les joueurs sont tous sur la même longueur d'onde. On veut aussi jouer les trouble-fête d'ici la fin de la saison. On peut prendre plaisir à battre les équipes qui luttent pour une place dans les séries ou pour un meilleur classement. Notre défi, finalement, sera de garder un bon esprit de corps.»



Camp d'entraînement des Expos

Le sourire d'Urbina

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

Jupiter — Il y avait un animal sur la colline au camp des Expos, hier. Il avait sorti les crocs et on pouvait l'entendre rugir. Ce n'était vraiment pas le temps de s'y frotter.

Ugueth Urbina est plus bête que jamais. Il refuse de parler aux journalistes mais il est éloquent au monticule. Pendant environ 15 minutes, il a lancé comme s'il n'avait jamais été opéré.

La chemise sortie du pantalon, re-troussant constamment ses manches et faisant quelques mimiques, il a effectué 45 lancers et les trois frappeurs à lui faire face — Mark Smith, Curtis Pride et Andy Tracy — ont passé un mauvais quart d'heure. Urbina lançait lors d'un exercice au bâton pour la deuxième fois après avoir subi deux arthroscopies au coude droit l'an dernier.

«Il a très bien lancé et il était très heureux par la suite, a dit Felipe Alou au sujet de son releveur n° 1. C'est incroyable ce que la médecine peut faire maintenant. J'ai été opéré à deux reprises et j'ai deux grosses cicatrices pour le prouver. Il est difficile de penser qu'il a été opéré. Il avait une bonne vélocité et un bon changement de vitesse. Sa balle glissante n'était pas à son niveau habituel mais il ne veut probablement pas trop s'en servir au début du camp. C'est un animal au monticule, a-t-il signalé. Il n'a peur de rien. L'an passé, il voulait lancer à la suite de sa première opération. Il est important pour nous. Urbina a été le pompier de l'année en 1999 et l'an passé, il a obtenu plus de retraits au bâton [22] que de manches lancées [13] manches et un tiers] pendant le peu de temps qu'il a lancé.»

Urbina, âgé de 27 ans, a raté la majeure partie de la saison l'an dernier. Il a ressenti des pincements au coude le 9 mai et son

nom a été inscrit sur la liste des blessés trois jours plus tard. Le droitier de Caracas au Venezuela a réussi huit sauvetages en 13 occasions. Sa moyenne de points mérités s'est élevée à 4,05.

Alou était placé au champ gauche quand Urbina a effectué ses premiers tirs. Au camp d'entraînement, il se place souvent seul au champ extérieur pour observer le travail des lanceurs et des frappeurs.

Environ une demi-heure plus tard, le gérant des Expos était posté au champ droit pour regarder lancer Bobby Munoz, un droitier de six pieds sept pouces qui a déjà lancé avec les Phillies de Philadelphie.

Munoz, qui aura 33 ans le 3 mars, bataille pour l'obtention d'un poste en relève. Il a signé un contrat avec les Expos en tant que joueur autonome des ligues mineures. «Il y aura des décisions à prendre», a conclu Alou.

FORMULE 1

Dans l'ombre des ogres

PATRICE BURCHKALTER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Melbourne — Honda et BMW, les deux motoristes et les écuries qu'ils fournissent, BAR et Jordan pour le Japonais, Williams pour l'Allemand, abordent avec de fortes ambitions le Championnat du monde de Formule 1, dont le coup d'envoi sera donné cette fin de semaine en Australie à Melbourne.

Les déclarations d'intention ont été claires. Derrière le duo Ferrari/McLaren-Mercedes sans doute encore inaccessible cette saison, toute autre qu'une 3^e place au classement des constructeurs serait considérée comme un échec pour ce trio. D'où une lutte dans l'ombre des ogres qui promet d'être intense.

«L'an passé nous avions délibérément placé nos objectifs très bas. Notre 3^e place fut une grosse surprise. Cette fois, en revanche, les objectifs sont bien supérieurs», a d'ailleurs annoncé Frank Williams.

«À défaut de combler d'entrée l'écart avec Ferrari et McLaren, nous voulons nous en rapprocher assez pour profiter du moindre problème mécanique pouvant les affecter», a ajouté de son côté Gerhard Berger, co-responsable de BMW Motorsport.

Si Williams-BMW repousse à 2002 l'ambition de jouer le titre, il n'empêche que l'équipe anglo-allemande compte bien accrocher des victoires, deux ou trois, dès cette année. La barre a été placée très haut pour Ralf Schumacher et le promoteur Colombien Juan Pablo Montoya.

Le manufacturier Michelin pourrait peut-être les aider, les pneus français se présentant comme une arme redoutable sur certains tracés, dans certaines conditions. Comme le redoute Ron Dennis, patron de McLaren-Mercedes.

Chez BAR-Honda aussi le succès est programmé. «Nous devons finir au moins 3^e et gagner des courses», a même asséné Craig Pollock, le directeur général de l'équipe. Après le bond avant effectué par l'équipe en 2000, une 5^e place qui n'a cependant pas satisfait les responsables, ni Jacques Villeneuve, le pilote, l'implication plus importante de Honda autorise cette saison tous les espoirs.

Erreur

D'autant que BAR présente une paire de pilotes homogène, expérimentée et talentueuse avec le



TOSHIOYU AIZAWA REUTERS

Olivier Panis et Jacques Villeneuve présentent le nouveau moteur de Honda, le RA001E V10, qui devrait aider l'écurie BAR à atteindre ses objectifs pour la saison 2001: une troisième place au championnat des constructeurs.

duo francophone, Olivier Panis-Jacques Villeneuve. «Nos deux pilotes s'estiment et il y aura une émulation qui va rejaillir sur tout le monde au sein de l'équipe», n'a pas manqué de souligner Pollock.

Le Français compte bien profiter de son expérience de pilote-essayeur McLaren pour porter BAR vers les sommets. Et lui-même par la même occasion. Villeneuve espère bénéficier de l'expérience de son coéquipier pour retrouver les sensations de la victoire.

Les derniers essais à Kyalami, avec une nouvelle configuration aérodynamique, ont ainsi conforté les pilotes dans leurs espoirs. Panis comme le Canadien attendent avec impatience le rendez-vous de Melbourne. Pour être définitivement rassurés, en sachant que rapidement, dès le premier Grand Prix européen à Imola, de nouvelles évolutions sont attendues.

Quant à Jordan, l'équipe irlandaise se doit d'effacer une année 2000 bien terne. Résultats décevants en raison d'une fiabilité souvent prise en défaut, fuite des cer-

veaux, avec notamment le départ du directeur technique chez Benetton-Renault, Eddie Jordan a dû user de toute sa persuasion, sa ferveur, son charisme pour asseoir le futur de l'équipe.

En obtenant une motorisation officielle de Honda, le «boss» donnait un formidable coup de «boost» à l'écurie. «L'arrivée de Honda représente pour nous un engagement total dans l'optique de remporter le Championnat, n'a pas hésité à déclarer Jordan. C'est aussi beaucoup de pression sur nos épaules mais c'est aussi une formidable occasion que nous ne retrouverons sans doute jamais. Cette fois, si nous échouons ce sera notre faute.»

Cette occasion, Heinz-Harald Frentzen et Jarno Trulli sont prêts à la saisir.

Championnats du monde de ski

Le dopage vole la vedette

AGENCE FRANCE-PRESSE

Helsinki — Le skieur de fond finlandais Janne Immonen a été contrôlé positif lors des Championnats du monde de ski nordique à Lahti, qui se sont terminés dimanche, et a été suspendu pour deux ans, a annoncé hier la Fédération finlandaise de ski.

Les examens effectués sur Immonen, 32 ans, membre de l'équipe victorieuse du relais 4x10 km jeudi, ont décelé le produit prohibé hydroxyethyl starch (HES), qui augmente le volume du plasma. L'équipe finlandaise devrait perdre sa première place au profit de la Norvège qui avait terminé deuxième.

C'est le second membre de l'équipe finlandaise à avoir été contrôlé positif lors des ces Mondiaux. Jari Isometsä, avait été contrôlé positif à l'issue de l'épreuve de fond 15 km classique jeudi 15 février, jour de l'ouverture des Mondiaux de Lahti, puis à l'issue de la poursuite le samedi suivant et disqualifié. Les analyses avaient décelé le même produit trouvé dans les urines de Immonen.

Il a été également suspendu pour deux ans, une sanction qui doit encore être entérinée par le Conseil de la Fédération internationale de ski lors de sa prochaine session en mai.

La Fédération finlandaise de ski a également annoncé le renvoi de trois entraîneurs Antti Leppävaara, Kari-Pekka Kyro et Jarmo Riski. Les docteurs Pirkka Maekelae et Juha-Pekka Turpeinen avaient démissionné samedi soir, se sentant mis en cause dans le cadre de l'affaire Isometsä.

Hier, le quotidien finlandais *Helsingin Sanomat* a révélé qu'un sac supposé appartenir à la Fédération finlandaise de ski et contenant des produits dopants avait été retrouvé à Helsinki et envoyé à la police la semaine dernière. Parmi ces médicaments, figurait le produit prohibé hydroxyethyl starch (HES).

EN BREF

Après Pékin, Osaka

Osaka (AFP) — La commission d'évaluation du Comité international olympique (CIO) a entamé hier sa mission d'inspection d'Osaka, candidate à l'organisation des jeux Olympiques 2008, par la visite d'une île artificielle où la ville espère accueillir les premières olympiades sur l'eau. Les membres de la commission ont passé trois heures sur Maishima, l'une des trois îles artificielles dans la baie d'Osaka où la plupart des installations olympiques seraient construites, et où les compétitions d'athlétisme, de football et de natation ainsi que les cérémonies d'ouverture et de clôture auraient lieu. Les villages d'accueil des athlètes et de la presse se trouveraient sur les îles adjacentes. Pour marquer sa différence avec Pékin, Osaka a mis l'accent hier sur ce que la deuxième ville du Japon considère comme ses forces: ses installations et le respect des droits de l'homme. Le maire d'Osaka, Takafumi Isomura, a insisté dans ses propos à la commission sur des valeurs telles que la liberté, l'égalité, la paix mondiale et les droits de l'homme. La visite à Osaka est, après Pékin, la deuxième étape d'une tournée de la commission qui se poursuivra à Toronto et Istanbul, pour s'achever à Paris fin mars. Le rapport de la délégation devrait être rendu public à la mi-mai.